



Réf : NB

Service : Finances

**COMMUNAUTE DE COMMUNES - ENTR'ALLIER
03150 - VARENNES-SUR-ALLIER**

Varenes sur Allier, le 23 août 2023

Décision du Président N°2023-14

prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil communautaire

Objet : « Virement de crédit au sein de la section d'investissement en application de l'article L. 5217-10-6 du CGCT. »

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5217-10-6,

Vu la nomenclature M57 mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération n° 2023.4.13/43 du Conseil communautaire du 13 avril 2023 portant adoption du budget primitif 2023 (Budget principal et 17 budgets annexes),

Vu la délibération n° 2023.6.26/61 du Conseil communautaire du 26 juin 2023 portant adoption de la Décision modificative n°1,

Vu le budget 2023,

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au Budget principal,

DECIDE :

Art 1 – Un ajustement de crédit est nécessaire au niveau de l'opération « 100014 – Véhicule »

- Acquisition d'un véhicule électrique communautaire pour les besoins de déplacement des agents communautaires dans l'exercice de leurs missions : + 464,73 € TTC
- Remplacement du moteur du véhicule communautaire Renault Clio IV immatriculé EW762BB avec une prise en charge à hauteur de 85 % du coût de la réparation par le constructeur : + 1 504,98 € TTC.

Opération	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
100014-Véhicule	Matériel roulant	21561	020	+ 1 969,71 €
			TOTAL	+ 1 969,71 €

Opération	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
20738-Equipement informatique Adm. Générale	Autre matériel informatique	21838	020	- 1 969,71 €
			TOTAL	- 1 969,71 €

Art 2 – La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de Communes, et un extrait sera affiché à la porte du siège de la Communauté.

Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Vichy.

Le Président,
Roger LITAUDON

